

**MINISTERE DE LA COMMUNICATION
ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT**

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

C A B I N E T

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(MC-RP N°028-2021)

Ousséni TAMBOURA

Ouagadougou, le 15 septembre 2021

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le mercredi 15 septembre 2021,
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 12 H 00 mn,
sous la présidence de
Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE,
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales,
procédé à des nominations
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

Le Conseil a examiné et adopté **un décret** portant modification du décret n°2021-0222/PRES/PM/MDNAC/MJDHPC du 08 avril 2021 portant renouvellement des Membres du Tribunal Militaire de Ouagadougou au titre de l'année judiciaire 2020-2021.

L'adoption de ce décret permettra au Tribunal Militaire de Ouagadougou de renouveler ses Membres conformément à la loi n°24/94/ADP du 24 mai 1994 et ses modificatifs n°007/98/AN du 31 mars 1998 et n°44-2017 du 04 juillet 2017 portant Code de Justice Militaire.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

Le Conseil a adopté **quatre (04) rapports**.

Le premier rapport est relatif à **un projet de loi** portant autorisation de ratification de l'accord de coopération dans le domaine de l'industrie de la défense entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Gouvernement de la République de Turquie signé le 11 avril 2019 à Ankara.

Ce projet de loi permettra au Burkina Faso de renforcer les capacités de son industrie de la défense notamment dans les domaines du développement, de la production, des achats, de l'entretien des biens et des services de défense et de soutien technique et logistique.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée nationale.

Le deuxième rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Panama auprès du Burkina Faso avec résidence à la Havane (Cuba).

Le troisième rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Canada auprès du Burkina Faso avec résidence à Ouagadougou.

Le quatrième rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la Suède auprès du Burkina Faso avec résidence à Ouagadougou.

Le Conseil a marqué son accord pour la nomination desdits Ambassadeurs.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

Le Conseil a adopté **cinq (05) rapports**.

Le premier rapport est relatif à **un projet de loi** portant habilitation du Gouvernement à ratifier par voie d'ordonnances les accords et conventions de financement conclus entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers (PTF).

Dans le cadre du financement des programmes de développement, le Gouvernement a recours à plusieurs sources de financement dont les principales sont par ordre d'importance :

- les ressources propres du budget de l'Etat ;

- les ressources extérieures sous forme d'aides projets, d'appuis programmes ou budgétaires, financées par les partenaires techniques et financiers ;
- le partenariat public-privé national ou étranger.

L'utilisation des ressources extérieures exige la ratification des accords de financement par l'Assemblée nationale, alors que ce processus ordinaire ne permet pas toujours d'assurer les délais de mise en vigueur desdits accords. L'article 107 de la Constitution permet à l'Assemblée nationale d'autoriser le Gouvernement à ratifier par voie d'ordonnance les accords de financement dans les délais exigés.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée nationale pour solliciter une habilitation à ratifier par ordonnances les accords de financement avec les PTF sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Le deuxième rapport est relatif à **une ordonnance** portant autorisation de ratification de la convention de crédit CBF 1396 01J conclue le 21 mai 2021 entre le Gouvernement du Burkina Faso et l'Agence française de développement (AFD) pour le financement du projet de développement économique local durable de Bobo-Dioulasso (PDeID).

Ce projet, d'une durée de quatre (04) ans (2021-2025), s'articule autour de deux (02) composantes à savoir l'amélioration de la gouvernance à l'échelle de la commune et la réalisation d'un programme d'investissement par la construction de deux (02) gares routières et de

deux (02) marchés adaptés aux besoins spécifiques des femmes et aux effets du changement climatique.

D'un coût de **11,81 milliards F CFA**, le financement du projet est assuré par les contributions de l'AFD à hauteur de **9,84 milliards F CFA** sous forme de crédit et de l'Union européenne à hauteur de **1,97 milliards F CFA** sous forme de subvention.

Le troisième rapport est relatif à **un décret** portant création d'une perception auprès du Consulat général du Burkina Faso à Malabo en République de Guinée Equatoriale.

La perception auprès du Consulat général du Burkina Faso à Malabo vise une meilleure organisation du poste comptable auprès de la mission diplomatique, conformément aux dispositions des articles 4 et 5 du décret n°2000-323/PRES/PM/MEF du 19 juillet 2000 portant gestion financière et comptable des Missions diplomatiques et Consulaires du Burkina Faso à l'étranger.

L'adoption de ce décret permet une meilleure maîtrise de la gestion financière et comptable des Missions diplomatiques et Consulaires.

Le quatrième rapport est relatif à la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercice 2021 au 30 juin.

Le rapport relève une bonne tenue des dépenses publiques et une préservation des principaux équilibres budgétaires et financiers au premier semestre de 2021. L'analyse des soldes et des indicateurs de performance souligne également que de nombreux défis doivent être relevés pour réaliser les objectifs financiers et budgétaires au second semestre 2021.

Les recettes mobilisées ont atteint **1 069,94 milliards F CFA** au 30 juin 2021 sur une prévision annuelle de **2 131,98 milliards F CFA**, soit une réalisation de 49,04% en nette amélioration de 10 points par rapport à 2020 (39,24%). On note une hausse des recettes mobilisées de **173,69 milliards F CFA** entre 2020 et 2021.

Les dépenses se sont élevées à **1 346,99 milliards F CFA** au premier semestre sur un objectif annuel de **2 672,78 milliards F CFA** soit 50,40% contre 44,49% en 2020.

La Direction générale des impôts (DGI) a réalisé une performance de 54,43% pour une cible semestrielle de 50,54%.

La Direction générale des douanes (DGD), malgré une hausse en volume de **12,64 milliards F CFA**, affiche une réalisation de 44,75% pour une cible semestrielle de 45,86%.

La Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP) enregistre pour sa part une baisse de recettes de **31,91 milliards F CFA**, soit un taux de réalisation de 50,66% pour une cible de 53,87%.

Le solde global accuse un déficit de **277,05 milliards F CFA** avec une épargne budgétaire déficitaire à **20,37 milliards F CFA**.

Cette situation commande une prudence dans l'exécution des dépenses ordinaires, notamment en matière de dépenses de personnel.

Le Conseil, tout en félicitant le ministre chargé des finances, a instruit la poursuite des efforts dans l'exécution du budget de l'Etat et le bon suivi des préoccupations majeures, qui sont entre autres :

- la non transmission à temps des rapports sur la situation de l'exécution des passations de marchés ;
- la moyenne absorption des crédits COVID-19 ;
- la nécessité pour tous les ministères de réengager les dépenses non abouties (DNA) en vue d'éviter la constitution d'un stock de dette intérieure.

Le cinquième rapport est relatif à **un projet de loi** de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2022.

Le projet de budget de l'Etat, exercice 2022 est arrêté en recettes à **2 280 970 610 000 F CFA** et en dépenses **2 830 595 368 000 F CFA**.

Ce projet de budget confirme les ambitions du Gouvernement à relever les défis sécuritaires et sanitaires, tout en poursuivant les efforts de développement de notre pays.

Le Conseil a autorisé la transmission du projet de loi des finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2022, à l'Assemblée nationale.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Le Conseil a adopté **deux (02) rapports**.

Le premier rapport est relatif à la conclusion d'un marché par la procédure d'entente directe pour la reproduction de manuels scolaires au profit du ministère de l'Education nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales.

Le Conseil a marqué son accord pour l'attribution du marché à l'entreprise **IMPRICOLOR**, selon la répartition suivante :

Lot 1 : pour la reproduction de 2 155 053 manuels scolaires, pour un montant d'**un milliard quatre cent quatre-vingt-douze millions cent soixante-cinq mille six cent sept (1 492 165 607) F CFA Hors TVA**, avec un délai d'exécution de quatre-vingt-dix (90) jours ;

Lot 2 : pour la reproduction de 2 592 618 manuels scolaires, pour un montant d'**un milliard trois cent soixante-douze millions neuf cent vingt et un mille quatre cent douze (1 372 921 412) F CFA Hors TVA**, avec un délai d'exécution de quatre-vingt-dix (90) jours.

Le financement du lot 1 est assuré par le budget de l'Etat, exercice 2021. Ce financement provient d'un réaménagement budgétaire du MENAPLN à partir des reliquats de crédits budgétaires de l'organisation des examens et concours de la session 2021 et des économies générées par la fusion de huit (08) ENEP en un institut de formation des personnels de l'éducation.

Le financement du lot 2 est assuré par le budget CAST/FSDEB, exercice 2021.

Le second rapport est relatif à la tenue des assises nationales de l'éducation.

Le Conseil des ministres en sa séance du 31 mars 2021 a autorisé l'organisation d'assises nationales et régionales sur l'éducation dans le but de jeter les bases d'une école inclusive et de qualité.

Le Conseil a retenu les dates du 13 au 15 octobre 2021 pour la tenue des assises régionales et du 18 au 20 novembre 2021 pour les assises nationales à Ouagadougou.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a adopté **un décret** portant organisation des examens professionnels des personnels et des stagiaires de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle.

L'adoption de ce décret permet au ministère de l'Education nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales de disposer de textes juridiques actualisés pour encadrer l'organisation des examens professionnels des différentes familles d'emplois, conformément au décret n°2020-0245/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID du 30 mars 2020 portant statut particulier du métier éducation, formation et promotion de l'emploi.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le Secrétaire général du Gouvernement et du Conseil des ministres a informé le Conseil de l'organisation d'une conférence internationale de Ouagadougou sur le thème « **Sciences et Diplomatie** » du 29 novembre au 1^{er} décembre 2021 à Ouagadougou.

Cette conférence qui se tiendra en virtuel et en présentiel sous le leadership du Président du Faso réunira des décideurs, des universitaires, des experts et des praticiens de tous les continents autour des grands défis de notre pays et de l'Afrique dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture, de l'eau, de la santé, des sciences, des innovations et des technologies, de la diplomatie et de la sécurité humaine.

II.2. Le ministre de l'Economie, des finances et du développement a informé le Conseil de la tenue de la Table-ronde des bailleurs de fonds pour la mobilisation des ressources extérieures pour le financement du PNDES II, les 02 et 03 décembre 2021 à Bruxelles en Belgique.

II.3. Le ministre de l'Agriculture, des aménagements hydro-agricoles et de la mécanisation a informé le Conseil de la commémoration de la 41^{ème} Journée mondiale de l'alimentation le 16 octobre 2021 à Ziniaré, Province de l'Oubritenga.

Le thème de cette commémoration est : « **Agir pour l'avenir. Améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie** ».

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS AU TITRE DES INSTITUTIONS

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

POUR LE COMPTE DU TRIBUNAL MILITAIRE DE OUAGADOUGOU

Les Magistrats dont les noms suivent, sont nommés Magistrats au siège :

CHAMBRE DE PREMIERE INSTANCE :

- Monsieur Urbain Aniatissâ **MEDA, Mle 130 270 V**, Magistrat de 1^{er} grade, 4^{ème} échelon, **Président**.

Juges de la Chambre de Première Instance :

- Madame Wendlamita Honorine **OUEDRAOGO, Mle 130 371 L**, Magistrat de 1^{er} grade ;
- Monsieur Seydou **SANOU, Mle 130 378 B**, Magistrat de 1^{er} grade ;
- Monsieur Wendlassida Vincent **RAMDE, Mle 130 388 M**, Magistrat de 1^{er} grade ;
- Magistrat Capitaine Wend-Pouyré Frédéric **OUEDRAOGO** ;
- Magistrat Capitaine Roger **GOUNGOUNGA** ;
- Magistrat Lieutenant Alassane Ismaël **TRAORE**.

CHAMBRE DE CONTROLE DE L'INSTRUCTION :

- Madame Christine **KOMPAORE/TIENDREBEOGO, Mle 130 264 A**, Magistrat de grade exceptionnel, 1^{er} échelon, **Présidente** ;
- Monsieur Geoffroy **PAROU, Mle 130 458 N**, Magistrat de 1^{er} grade, 1^{er} échelon, Conseiller ;

- Monsieur Mahamadou **SANFO, Mle 130 348 U**, Magistrat de 1^{er} grade, Conseiller ;
- Monsieur Bassérou **BARRY, Mle 130 377 M**, Magistrat de 1^{er} garde, Conseiller.

CHAMBRE D'APPEL :

- Madame Berthe **SOME/KAMBOU, Mle 130 223 T**, Magistrat de grade exceptionnel, **Présidente** ;
- Monsieur Léon **MOYENGA, Mle 130 327 H**, Magistrat de 1^{er} grade, Conseiller ;
- Monsieur **Sans** Louis **OUATTARA, Mle 130 386 A**, Magistrat de 1^{er} grade, 3^{ème} échelon, Conseiller ;
- Monsieur Mathias **OUEDRAOGO, Mle 130 420 H**, Magistrat de 1^{er} grade, Conseiller.

JUGES D'INSTRUCTION :

- Magistrat Capitaine San Polycarpe **TRAORE**, Cabinet d'Instruction n°1 ;
- Magistrat Capitaine Abdoul Kader Anselme Martial **OUATTARA**, Cabinet d'Instruction n°2.

GREFFE DU TRIBUNAL MILITAIRE :

- L'Officier Greffier Adjoint (Capitaine) Bassignerbo Christophe **YAMEOGO**, est nommé Greffier en Chef du Tribunal Militaire ;
- Le Sous-officier Greffier de 2^{ème} classe (Adjudant-Chef) Marc **TRAORE, Incorporation 3902**, est nommé Greffier en Chef Adjoint.

Les Magistrats dont les noms suivent sont nommés aux fonctions de Magistrats du Parquet, près le Tribunal Militaire de Ouagadougou :

- Magistrat Commandant Wend-Iassida Judith **ZOUNGRANA** Pascaline, **Procureur Militaire** ;
- Magistrat Capitaine Wendlamita Adama Modeste **PANANDTIGRI**, 1^{er} Substitut du Procureur Militaire ;
- Magistrat Capitaine Pousbila Alphonse **ZORMA**, 2^{ème} Substitut du Procureur Militaire ;
- Magistrat Capitaine Ahmed Ferdinand **SOUNTOURA**, 3^{ème} Substitut du Procureur Militaire ;
- Magistrat Capitaine Sountonoma **KABORE**, 4^{ème} Substitut du Procureur Militaire ;
- Magistrat Lieutenant Augustin **SAWADOGO**, 5^{ème} Substitut du Procureur Militaire.

Substituts délégués auprès du Parquet Militaire :

- Monsieur Sidi Bécaye **SAWADOGO, Mle 130 312 C**, Magistrat de 1^{er} grade, 4^{ème} échelon ;
- Monsieur Arsène **SANOU, Mle 130 256 J**, Magistrat de grade exceptionnel, 1^{er} échelon.

III.2. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DU MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

- Monsieur Noaga Edouard **OUEDRAOGO, Officier**, Colonel-major, est nommé Responsable du Programme budgétaire « **Renforcement du lien Armée-Nation** », cumulativement avec ses fonctions de Secrétaire général ;
- Monsieur Tamoussi **BONZI, Officier**, Colonel-major, est nommé Responsable du Programme budgétaire « **Pilotage et soutien** » des structures du MDNAC, cumulativement avec ses fonctions de Directeur général des études et des statistiques sectorielles.

B. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

- Madame Ragnaghnewendé Olivia **ROUAMBA, Mle 59 722 A**, Ministre plénipotentiaire, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommée Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Burkina Faso auprès de la République fédérale démocratique d'Ethiopie, Représentant permanent auprès de l'Union africaine et de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique ;
- Madame Mireille Adeline **SAMA/BICABA, Mle 92 325 R**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommée Conseiller technique ;

- Madame Mariame **FOFANA, Mle 59 731 E**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommée Ambassadeur, Directrice générale de la coopération multilatérale ;
- Madame Sabine **BAKYONO/KANZIE, Mle 59 726 X**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommée Directrice générale de la coopération bilatérale ;
- Monsieur Christian Didier Yiodoua **ZINGUE OUATTARA, Mle 104 401 X**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur général des affaires juridiques et consulaires ;
- Madame Estelle Pélagie Passamouindin **SEGDA/GANGO, Mle 104 411 H**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommée Directrice du Courrier et de la Valise diplomatique ;
- Monsieur Justin Mathieu **BADOLO, Mle 91 232 H**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur des marchés publics ;
- Madame Andréa Beresse **DAKUYO, Mle 212 417 S**, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommée Attachée à l'Ambassade du Burkina Faso à Bruxelles (Belgique) ;
- Monsieur Jean Marie **BAKOUAN, Mle 216 583 R**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Deuxième Conseiller près l'Ambassade du Burkina Faso à Paris (France) ;
- Monsieur Bourahima **TARNABDA, Mle 51 210 R**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Trésorier auprès de l'Ambassade du Burkina Faso à Tunis ;

- Monsieur Issiaka **OUEDRAOGO, Mle 46 261 H**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Trésorier auprès de l’Ambassade du Burkina Faso à Doha ;
- Madame Azèta **THIOMBIANO/SAWADOGO, Mle 345 364 A**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommée Deuxième conseiller à l’Ambassade du Burkina Faso à Rome ;
- Monsieur Anatole **OUEDRAOGO, Mle 50 047 R**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommé Trésorier auprès de l’Ambassade du Burkina Faso à Berlin ;
- Monsieur Abassé **SONGNE, Mle 104 314 H**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Trésorier auprès de l’Ambassade du Burkina Faso à Washington ;
- Monsieur Mahama **OUEDRAOGO, Mle 59 667 E**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Trésorier auprès de l’Ambassade du Burkina Faso à New Delhi ;
- Monsieur Idrissa **OUEDRAOGO, Mle 59 910 W**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Trésorier auprès de l’Ambassade du Burkina Faso à la Havane ;
- Madame Jeanne **BADO/SORO, Mle 33 976 J**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommée Trésorier auprès de l’Ambassade du Burkina Faso à Libreville ;
- Monsieur Houda **SINON, Mle 57 166 R**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Trésorier auprès de l’Ambassade du Burkina Faso à Abu Dhabi ;

- Monsieur Bamoriba **DJIM, Mle 330 378 J**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Deuxième Conseiller à l'Ambassade du Burkina Faso à Rabat au Royaume du Maroc ;
- Monsieur Justin **SAWADOGO, Mle 330 377 V**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Consul Adjoint au Consulat général du Burkina Faso à Lomé en République togolaise ;
- Monsieur Abobakar **SY, Mle 52 278 C**, Professeur des lycées et collèges, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommé Attaché à l'Ambassade du Burkina Faso au Sénégal ;
- Monsieur Dramane **DIABATE, Mle 246 714 N**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Deuxième Conseiller à l'Ambassade du Burkina Faso à Bamako au Mali ;
- Monsieur Mwinyel Habib Ismael **HIEN, Mle 119 430 F**, Inspecteur des douanes, 1^{ère} classe, 2^{ème} grade, 1^{er} échelon, est nommé Conseiller chargé des questions douanières à l'Ambassade du Burkina Faso près la République du Ghana ;
- Monsieur Zakaria **TRAORE, Mle 117 228 C**, Inspecteur central des douanes, 1^{ère} classe, 2^{ème} grade, 1^{er} échelon, est nommé Conseiller chargé des questions douanières à l'Ambassade du Burkina Faso près la République de Côte d'Ivoire.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

- Madame Aïssata **DIALLO/DIALLO, Mle 56 693 J**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommée Présidente de la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF).

D. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE

- Madame Haoua **KAFANDO/GANAME, Mle 130 320 Z**, Magistrat, catégorie P5, 1^{er} grade, 4^{ème} échelon, est nommée Directrice de Cabinet ;
- Monsieur Théophile **SAWADOGO, Mle 130 242 B**, Magistrat, catégorie P5, grade exceptionnel, 2^{ème} échelon, est nommé Secrétaire général ;
- Madame Alizèta **COMPAORE, Mle 130 173 N**, Magistrat, 1^{er} grade, 4^{ème} échelon, est nommée Chargé de missions ;
- Monsieur Issa Saferiba **FAYAMA, Mle 130 274 L**, Magistrat, catégorie P5, grade exceptionnel, 1^{er} échelon, est nommé Chargé de missions ;
- Madame Wend Zoodo Julie Rose **OUEDRAOGO, Mle 130 338 H**, Magistrat, catégorie P, 1^{er} grade, 3^{ème} échelon, est nommée Conseiller technique ;
- Monsieur Patrice Apahié **NABIAS, Mle 130 228 N**, Magistrat, grade exceptionnel, 3^{ème} échelon, est nommé Conseiller technique;

- Monsieur Honoré Grégoire **KARAMBERY, Mle 92 574 D**, Inspecteur divisionnaire de la garde de sécurité pénitentiaire, est nommé Conseiller technique ;
- Monsieur Seidou **OUEDRAOGO, Mle 130 206 E**, Magistrat, grade exceptionnel, 5^{ème} échelon, est nommé Conseiller technique ;
- Monsieur Ziwindgniga Joël Aristide **DJIGUEMDE, Mle 212 332 K**, Conseiller en droits humains, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Conseiller technique ;
- Madame Wendkouni Olubunmi Katia **TAPSOBA/KOMPAORE, Mle 130 259 X**, Magistrat, 1^{er} grade, 4^{ème} échelon, est nommée Directrice générale de la justice civile, commerciale, administrative et sociale ;
- Monsieur Barnabé **COMPAORE, Mle 130 367 B**, Magistrat, catégorie P5, 1^{er} grade, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur général de la justice pénale et du sceau ;
- Madame Mariam **DIPAMA/BARRY, Mle 130 463 D**, Magistrat, 1^{er} grade, 1^{er} échelon, est nommée Directrice des affaires administratives et sociales ;
- Monsieur Boureima **YAMEOGO, Mle 130 318 L**, Magistrat, grade exceptionnel, 1^{er} échelon, est nommé Directeur de la législation et de la codification ;
- Monsieur Marchel **DIMA, Mle 130 354 Y**, Magistrat, grade terminal, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'accès à la justice et de l'aide aux victimes ;

- Monsieur Patrick Léonard Christian **KABORE, Mle 130 501 C**, Magistrat, catégorie P, 2^{ème} grade, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle et de la gestion des officiers publics judiciaires ;
- Monsieur Zoewendpanga Albert **KABORE, Mle 130 339 J**, Magistrat, 1^{er} grade, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur du développement institutionnel et de l'innovation ;
- Monsieur Mathieu **LOMPO, Mle 130 434 K**, Magistrat, catégorie P5, 1^{er} grade, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur de la justice juvénile ;
- Monsieur Hatté **SIMPORE, Mle 53 668 A**, Greffier en chef, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur des greffes ;
- Monsieur Pinnagnè Simplicie **BADO, Mle 130 460 B**, Magistrat, 1^{er} grade, 1^{er} échelon, est nommé Directeur des affaires pénales et du sceau ;
- Monsieur Mitibkièta Moussa **KABORE, Mle 130 391 H**, Magistrat, 1^{er} grade, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur des affaires civiles et commerciales.

E. AU TITRE DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

- Madame Alimata **FARTA/OUEDRAOGO, Mle 34 252 S**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommée Inspecteur général des services ;

- Madame Romaine Raïssa Fatima Bienvenue **ZIDOUEMBA, Mle 202 686 Y**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommée Directrice de développement et de suivi des médias ;
- Monsieur Jean Noël **GYENGANI, Mle 359 020 B**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur de la coopération et du patrimoine historique des médias ;
- Madame Pagnimdebsom Sandrine Félicité **OUEDRAOGO, Mle 207 629 R**, Journaliste, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommée Directrice de la communication pour le développement ;
- Monsieur Moussa **SANON, Mle 117 464 G**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur de la communication institutionnelle et de la publicité ;
- Madame Relwendé Céline **TAPSOBA/ILBOUDO, Mle 244 964 B**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommée Directrice de la communication et de la presse ministérielle.

F. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Monsieur Somanegré **NANA, Mle 29 253 K**, Conservateur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Secrétaire permanent du Conseil national pour le développement durable (SP/CNDD) ;

- Monsieur Check Sidi Mohamed **TRAORE, Mle 271 684 D**, Inspecteur des eaux et forêts, 2^{ème} grade, 3^{ème} échelon, est nommé Coordonnateur technique au Secrétariat permanent du Conseil national pour le développement durable ;
- Monsieur Do Etienne **TRAORE, Mle 216 345 C**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur du département de la coordination des conventions internationales au Secrétariat permanent du Conseil national pour le développement durable ;
- Monsieur Philippe **TAMINI, Mle 46 075 U**, Inspecteur principal des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur de l'Observatoire national du développement durable (ONDD) au Secrétariat permanent du Conseil national pour le développement durable ;
- Monsieur Martial **ZOUNGRANA, Mle 84 926 B**, Enseignant-chercheur, catégorie P, 1^{er} grade, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur national de l'Autorité de radioprotection et de sûreté nucléaire (ARSN) ;
- Monsieur Seydou **SAWADOGO, Mle 202 566 T**, Inspecteur de l'environnement, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Chef de division des autorisations à l'Autorité nationale de radioprotection et de sûreté nucléaire ;
- Monsieur Belko Massi **BARRY, Mle 213 862 K**, Inspecteur de l'environnement, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Chef de division de la réglementation et du contrôle à l'Autorité nationale de radioprotection et de sûreté nucléaire ;

- Monsieur Tidjiani **ZOUGOURI, Mle 46 640 N**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur général de l'Agence nationale des évaluations environnementales (ANEVE) ;
- Monsieur Pamoussa **OUEDRAOGO, Mle 46 066 U**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur général de l'Economie verte et du changement climatique ;
- Monsieur Moussa **OUEDRAOGO, Mle 26 861 G**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur général du Centre national des semences forestières (CNSF) ;
- Monsieur Jean Bosco **SO, Mle 24 233 U**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Coordonnateur national du Programme d'investissement forestier (PIF) ;
- Monsieur Nongbila Eugène **BALMA, Mle 109 226 Z**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Chargé d'études ;
- Monsieur Maomarco Abdoul Ismaël **TOU, Mle 271 689 L**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Chargé d'études ;
- Monsieur Fiédi **HAKIEKOU, Mle 47 793 C**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Chargé d'études ;
- Madame Mamounata **OUEDRAOGO/OUEDRAOGO, Mle 58 576 K**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommée Comptable principale des matières ;

- Monsieur Gontran Yanbèfar **SOME, Mle 215 332 G**, Conseiller en études et analyses, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur des affaires juridiques et du contentieux ;
- Monsieur Mambagri **OUOBA, Mle 267 795 L**, Conseiller en études et analyses, option Droit, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur du développement institutionnel et de l'innovation.

Le Ministre de la Communication et
des Relations avec le Parlement,
Porte-parole du gouvernement

Ousséni TAMBOURA

Officier de l'Ordre de l'Etalon